

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

-----  
CABINET DU CHEF DE L'ETAT  
-----

-----:--:--:--:--  
DECRET N° 84/321 DU 3.4.84  
portant nomination des Membres du Comité  
National de la Cellulose (C.N.C.).-

-----OO-----OO-----OO-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT  
DU CONSEIL DES MINISTRES,

-----

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de  
l'Article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 du Décret n°  
80/644 ;

Vu le Décret 32/213 du 27 Février 1982 portant attributions  
et organisation du Ministère des Eaux et Forêts ;

Vu le Décret n° 84/320 du 3.4.84 portant création  
d'un Comité National pour la coordination et la promotion du Projet de la  
Cellulose du Congo (C.N.C.) ;

[ ] E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Sont nommés Membres du Comité National de la Cellulose :

- Ambroise Edouard NOUMAZALAY, Président
- Ange Edouard POUNGUI, Membre
- Emile MOKOKO-WONCOLO ;
- Yves André LAPLACE,

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 3 Avril 1984

~~Signature~~  
7.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO...

X